



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BERNES-SUR-OISE

95340 VAL-D'OISE

Tél. : 01 34 70 03 11

Fax : 01 30 34 27 68

e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

**ARRETE DU MAIRE N°2026-71
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Le Maire de la Commune de Bernes Sur Oise,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L 123-6, R 123-11, R 123-12 et R 123-15,

VU la délibération du conseil municipal N°2026-29 en date du 07 mai 2026, fixant à douze le nombre d'administrateurs du CCAS,

CONSIDÉRANT l'invitation faite aux associations souhaitant présenter une liste de personnes afin de siéger au sein du conseil d'administration du CCAS,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- **Monsieur Jean-Pierre ANDRIEU,**
- **Madame Anne-Marie GALLIMARD,**
- **Madame Dominique MOUGEL,**
- **Monsieur Gilbert CHAUSSON,**
- **Madame Marie-Madeleine GOURGUECHON,**
- **Madame Janine ODUL.**

Article 2 : La durée du mandat des membres nommés par le Maire est identique à celle du mandat des administrateurs issus du Conseil municipal.

Article 3 : Mme Le Directeur Général des Services et Monsieur le Procureur de la République, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mr le Préfet de Pontoise,
- Mr Le Procureur de la République.
- Et notifiée aux intéressés et affichée au lieu et place ordinaires.

Fait à Bernes-Sur-Oise, le 22 mai 2026

Le Maire,
Olivier ANTY

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.